

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 8 juillet 2025 à 19 h 30**

Sont présents : Mme Monique Bouchard, maire
MM Nestor Dubé, conseiller # 1
Gérald Lamoureux, conseiller # 3
Steve Lamoureux, conseiller # 5 (à distance)
Postes vacants : # 4 et # 6

Est absent : Patrice Morin, conseiller # 2

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente, il est 19 h 30.

2025.07.123

2. Ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Procès-verbaux

2025.07.124

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025.

Adoptée unanimement

4. Trésorerie

2025.07.125

4.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La directrice générale dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 30 juin 2025.

2025.07.126

4.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale dans le cadre de la séance ordinaire du 8 juillet 2025;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Mai 2025 totalisant 1 435,75 \$ et représenté par les chèques L2500080 à L2500082;
- Juin 2025 totalisant 8 458,59 \$ et représenté par les chèques L2500083 à L2500085;
- Juillet 2025 totalisant 16 080,89 \$ et représenté par les chèques L2500086 à L2500095;

IL EST RÉSOLU d'approuver le paiement des salaires des employés incluant les pompiers pour les semaines 23 à 27 de l'année 2025 totalisant 32 684,59 \$.

Adoptée unanimement

2025.07.127

4.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'approuver le paiement des dépenses pour :

- Mai 2025 totalisant 1 435,75 \$ et représenté par les chèques L2500080 à L2500082;
- Juin 2025 totalisant 79 857,10 \$ et représenté par les chèques C2500018 et C2500019; L2500083 à L2500085; P2500217 à P2500253.
- Juillet 2025 totalisant 31 655,21 \$ et représenté par les chèques L2500086 à L2500095; P2500254 à P2500260;

Adoptée unanimement

5. Correspondance et information

M. Beauchamp	La seule soumission reçue a été retirée par le soumissionnaire pour l'aménagement paysager au Centre Norbec et au Parc La Grouillerie par manque de main d'œuvre et de temps. Audrey m'a avisée que pour le Centre Norbec le projet est reporté à l'an prochain, sauf pour l'asphaltage.
--------------	---

6. Règlement

Aucun.

7. Avis de motion

Aucun.

8. Rapport des comités

Assemblée générale annuelle de La Dualco le 19 juin 2025 à Dupuy représenté par M. Nestor Dubé. (Qui va représenter le Nord?)

9. Voirie municipale

10. Affaires nouvelles

2025.07.128

10.1 Autorisation à un membre du conseil pour vérifier et parapher les factures

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adopté une résolution autorisant deux membres du conseil à vérifier et parapher les factures mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE dans certaines situations, il peut être difficile de réunir deux membres du conseil pour procéder à cette vérification;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu

QUE le conseil municipal autorise qu'un seul membre du conseil puisse, lorsque requis, procéder à la vérification et à la validation des factures mensuelles en les paraphant, et ce, afin d'assurer le bon fonctionnement administratif;

QUE cette mesure soit appliquée uniquement lorsque la présence de deux membres du conseil n'est pas possible;

QUE cette disposition soit en vigueur dès l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement

2025.07.129

10.2 Autorisation de remboursement – frais de repas excédant la politique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté une politique relative au remboursement des frais de séjour et de déplacement en date du 6 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Doris Nolet et Lyne Blanchet ont engagé des frais de repas dans le cadre de leurs fonctions municipales (congrès) ;

CONSIDÉRANT QUE les montants réclamés pour les repas excèdent les limites prévues à la politique en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ces frais sont jugés raisonnables et justifiés dans le contexte ;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu :

QUE la municipalité autorise le remboursement des factures pour les repas engagés par Mesdames Doris Nolet et Lyne Blanchet, bien que les montants soient supérieurs à ceux prévus à la politique relative au remboursement des frais de séjour et de déplacement adoptée le 6 décembre 2016.

Adoptée unanimement

2025.07.130

10.3 Vacances annuelles de la direction générale

CONSIDÉRANT QUE la direction générale veut se prévaloir de son congé annuel durant la période estivale, soit du 21 juillet au 4 août 2024. Du 5 au 7 août 2025, elle prendra un congé sur du temps accumulé ou un congé non rémunéré;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser la directrice générale à se prévaloir de son congé annuel aux dates demandées.

Adoptée unanimement

2025.07.131

10.4 Dons / Challenge Hecla Québec - Beattie

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2025 du *Challenge Hecla Québec – Beattie* aura lieu ce samedi 12 juillet et que Hecla Québec tient à ce qu'une partie des profits engendrés par le Challenge (tournoi de golf) soit redistribuée principalement à des organismes communautaires de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est récipiendaire d'un montant de 1 000\$ en don pour faire l'achat d'un panier de basketball afin de permettre la pratique d'activité de plein air en famille;

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu

DE DÉLÉGUER la maire madame Monique Bouchard afin qu'elle puisse représenter la municipalité pour la remise du chèque. L'événement aura lieu au Club de golf Beattie de La Sarre, le 12 juillet 2025 dès 10 heures.

Adoptée unanimement

2025.07.132

10.5 Demande du Service de sécurité incendie pour la Fête nationale du Québec

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'octroyer un montant de 1 000 \$ suite à la demande d'aide financière pour les activités de la Fête nationale du Québec 2025 organisées par le Service des incendies de Normétal, le 23 juin dernier, dépense à imputer au poste budgétaire 02-190-00-970-03.

Adoptée unanimement

2025.07.133

10.6 Bail pour parc photovoltaïque – Nutrinor-Gilbert Énergie renouvelable inc. (NGER) – Lot 4 200 890

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu que la Municipalité de Normétal autorise Madame Monique Bouchard, maire ou en son absence, madame Lyne Blanchet, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Normétal, un bail avec Nutrinor-Gilbert Énergie renouvelable inc. concernant une partie du lot 4 200 890 du cadastre du Québec pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'implantation et à l'exploitation d'un parc photovoltaïque sur ledit lot, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

Adoptée unanimement

2025.07.134

10.7 Octroi d'un contrat d'entretien des génératrices – Compagnie Cummins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer l'entretien régulier de ses génératrices situées à la station de pompage et au puits afin d'en garantir le bon fonctionnement en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Cummins a soumis une proposition de contrat d'entretien préventif pour une durée de trois (3) ans, incluant deux visites par année (inspection semi-annuelle et maintenance complète avec essai de banc de charge);

CONSIDÉRANT QUE le coût pour la durée du contrat est de **17 869,32 \$**, plus les taxes applicables.

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu

QUE le contrat d'entretien des deux génératrices, l'une située à la station de pompage et l'autre au puits, soit octroyé à la compagnie **Cummins** pour un montant de **17 869,32 \$** plus taxes applicables, pour une durée de **trois (3) ans**;

QUE ce contrat comprenne deux visites annuelles incluant une **inspection semi-annuelle** et une **maintenance complète avec essai de banc de charge**;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation nécessaire à cet effet.

Adoptée unanimement

2025.07.135

10.8 Achat d'une excavatrice John Deere 200 GLC (2022)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal a conclu une entente de financement avec le ministère de la Sécurité publique visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt ;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures incluent la réhabilitation des lignes d'arrêt mécanisées réalisées en 2023 à la suite du feu de forêt, ainsi que l'entretien régulier de ces lignes au fil des années ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser s'appuient sur les recommandations émises par la SOPFEU ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de financement prévoit un investissement maximal de **300 000 \$**, incluant une contribution de la Municipalité de **32 262 \$** et une aide financière maximale du ministère de **267 738 \$**, conformément aux paramètres établis à l'annexe A de ladite entente ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la réalisation de ces travaux, la Municipalité doit procéder à l'achat d'une excavatrice John Deere 200 GLC (année 2022) au coût de 290 500 \$ plus taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu

D'AUTORISER l'achat d'une excavatrice John Deere 200 GLC (2022) au coût de 290 500 \$ plus taxes applicables, pour les travaux d'atténuation des risques aux feux de forêt ;

D'AFPECTER cette dépense à l'entente de financement intervenue avec le ministère de la Sécurité publique, prévoyant une contribution municipale de 32 262 \$ et une aide maximale de 267 738 \$;

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée unanimement

2025.07.136

10.9 Demande de dérogation mineure pour le lot 4 200 879

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure demandé (le requérant) par monsieur Rémi Paquin, sur le lot de monsieur Daniel Théberge, touchant le lot 4 200 879;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour une installation d'un conteneur de 40 pieds;

CONSIDÉRANT QUE le terrain vacant est dans une zone pour maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE le comité ne recommande pas la demande de dérogation selon le règlement 293-2025, car un conteneur de 40 pieds est prohibé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont également pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu de refuser la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Rémi Paquin (requérant).

Adoptée unanimement

2025.07.137

10.10 Vente du camion GMC 1991 et du camion Ford 1998 par avis public

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un avis public pour la vente de deux véhicules, soit un camion Ford 1998 et un camion GMC 1991;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission au nom de M. Jacques Jolicoeur;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu

D'ACCEPTER la soumission, tel qu'indiqué :

- **1 402 \$** pour le **camion Ford**, plus les taxes applicables ;
- **1 002 \$** pour le **camion GMC**, plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER madame Lyne Blanchet, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Normétal tout document nécessaire auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour la vente des deux camions.

Adoptée unanimement

2025.07.138

10.11 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) ou la mise en œuvre de mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

CONSIDÉRANT la résolution 2024.04.98 concernant le projet « Aménager un espace extérieur de rencontre pour les adolescents »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal doit effectuer la reddition de comptes 2024-2025 requise dans le cadre du Programme;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Gérald Lamoureux et résolu que la maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer le formulaire de reddition de comptes requis dans le cadre du Programme.

Adoptée unanimement

11. Période de questions

12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de la séance.

2025.07.139

13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gérald Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de levée l'assemblée, il est 20 heures.

Adoptée unanimement

Monique Bouchard, maire

Lyne Blanchet, greffière-trésorière